

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1186 modifiant la composition de la commission de recensement nommée par arrêté n° 1174 du 17 octobre 1945

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

VISAS

Le Gouverneur pi de la Côte Francaise des So'uulis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vull'arrêté n° 1174 du 17 octobre 1945 relatif aux opérations de référendum et de vote pour l'élection du représentant de la Côte Française des Somalis à l'Assemblée Nationale Constituante ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1°, — La composition de la commission de recensement fixée par l'article 5 de l'arrêté n° 1174 du 17 octobre 1945 susvisé est modifiée comme suit : M. Morel, Président du Tribunal de 13 'Instance, Président : M. Pichon, Chef du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, membre M. Mazargeuil, adjoint principal des Services de l'Inscription Maritime, membre Art. 2 — Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

J. BEYRIES.